

D.I.C.R.I.M

(*Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs*)

Commune d'ARGENTEUIL sur Armançon

Arrondissement d'Avallon



Edition 2020

Le mot du maire

La commune d'Argenteuil s/a est située à 55 kilomètres d'AUXERRE, et en bordure de la rivière Armançon dont la crue de référence remonte à 1910. Le risque majeur auquel est soumis une partie de la commune est l'inondation.

Crues, pandémie, risque climatique, risque nucléaire, accident transport de matières dangereuses sont autant d'évènements exceptionnels qui peuvent s'avérer graves et préjudiciables à la sécurité des personnes et des biens.

Le Décret N° 90-918 du 11 octobre 1990 relatif à l'exercice du droit d'information sur les risques pris en application de l'article L 125-2 du code de l'environnement modifié par le décret n° 2004-554 du 09 juin 2004 stipule que « le citoyen a le droit à l'information sur les risques qu'il encourt et sur les mesures de sauvegarde pour s'en protéger ».

Par conséquent, c'est dans un souci d'information et de prévention que nous avons élaboré ce **Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (D.I.C.R.I.M.)** qui :

- ➔ Recense les risques majeurs auxquels notre commune peut être confrontée,
- ➔ Explique les conditions dans lesquelles l'alerte est apportée à la population,
- ➔ Précise pour chacun des risques les conseils de comportements et les mesures à prendre.

Cette brochure de sensibilisation simple, concise et pratique, émane du **Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S.)**, document de gestion collective des évènements, consultable par tous en Mairie.

Garder son calme, puis appliquer les consignes prescrites, permettra à chacun de se protéger avant l'arrivée des secours, de tenir efficacement sa place dans l'effort collectif de protection et de défense.

Il est important d'en expliquer son contenu à vos enfants. Conservez-le, pour vous y rapporter le cas échéant.

Votre sécurité et celle de tous en dépendent.

Le Maire

Patrice MUNIER

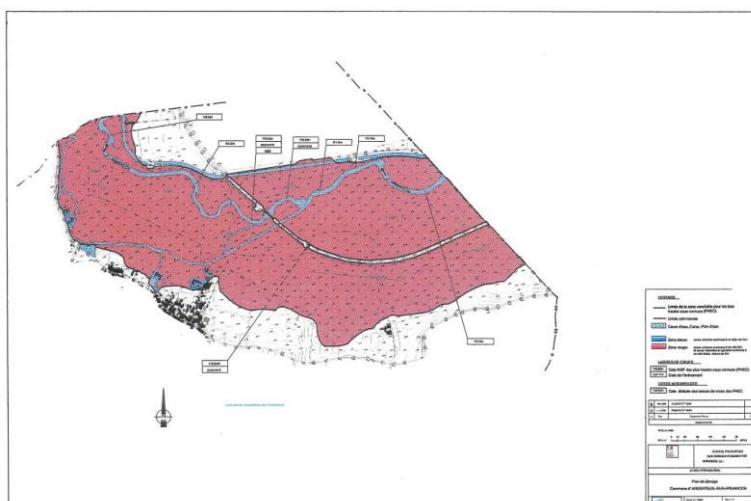
Commune d'ARGENTEUIL sur Armançon
D.I.C.R.I.M

Mise à jour :

RISQUE INONDATION

Page n°1

Référence : PPRI approuvé par arrêté préfectoral n°DDE-SEDR-2008-0049 du 17/12/2008



ACTION DU MAIRE

Selon gravité :

- permanence mairie
- prévenir habitants rue du Pont et les écluses
- accès aux écluses 81 et 82 et voie chemin de fer PLM
- déclenchement PCS ou en partie

ALERTE

*Téléphone
Porte à porte effectué par un élu*

CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION

- Eviter tout déplacement inutile
- Surélever les meubles, amarrer les cuves
- Mettre les produits toxiques, les véhicules à l'abri de la montée des eaux
- Couper le gaz, l'électricité
- Fermer les portes, aérations, soupiraux, fenêtres
- Ne pas téléphoner
- Se préparer à être évacuer en centre d'accueil (prévoir couvertures, médicaments, papiers)
- Ecouter la radio (Radio France, France Info)
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école. L'école s'occupe d'eux (PPMS)

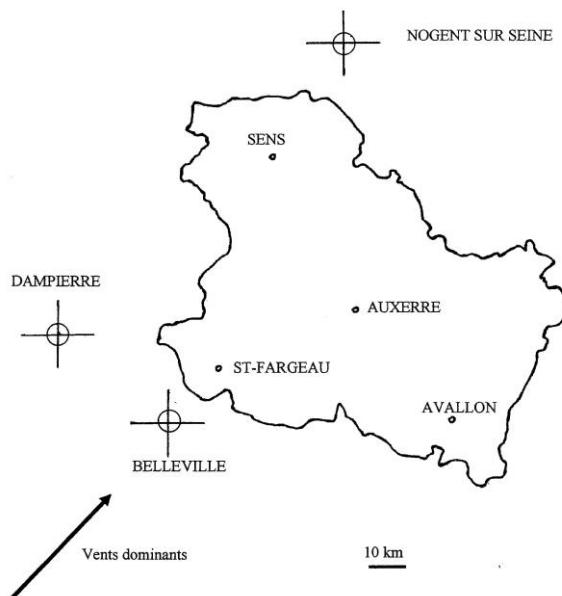
Commune d'ARGENTEUIL sur Armançon

D.I.C.R.I.M

Mise à jour :

RISQUE NUCLEAIRE

Page n°2



Le risque nucléaire représente tous les **rejets accidentels d'éléments radioactifs** à l'extérieur des conteneurs ou enceintes prévus pour les contenir. Les rejets peuvent se produire lors d'accidents de transport, lors d'utilisations médicales ou industrielles de radioéléments et lors de dysfonctionnement grave dans une installation nucléaire industrielle.

Selon l'exposition à la source radioactive, ce phénomène peut générer par **irradiation** ou **contamination** par l'atmosphère ou par les retombées au sol, **des conséquences graves et à long terme sur les personnes, les biens et sur l'environnement.**

ACTION DU MAIRE

- *Information de la population*
- *Permanence mairie*
- *Déclenchement du PCS ou en partie*

ALERTE

- *Message pompiers / préfecture / radio / TV*
- ⚠ au confinement (la personne chargée de l'alerte doit elle-même se confiner)**

CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION

- Rejoindre le bâtiment le plus proche
- Fermer toutes les ouvertures
- Ne pas fumer
- Arrêter ventilation, chauffage, climatisation
- Ecouter la radio
- Ne pas téléphoner
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école. L'école s'occupe d'eux (PPMS)

Commune d'ARGENTEUIL sur Armançon
D.I.C.R.I.M

Mise à jour :

**RISQUE TRANSPORT MARCHANDISES DANGEREUSES
(TMD)**

Page n°3



→ Voies routières
↔ Voie ferroviaire

Le risque Transport de Marchandises Dangereuses est consécutif à un accident impliquant un transport de marchandises par voie routière, ferroviaire, fluviale ou canalisations (gazoduc, oléoduc, pipeline, etc...) Il peut avoir des conséquences graves pour la population, les biens et/ou l'environnement liées aux phénomènes induits : explosion, incendie, dégagement de nuage毒ique, voire la combinaison de ces phénomènes.

ACTION DU MAIRE

Selon la gravité et en liaison avec les sapeurs-pompiers :

- Permanence mairie
- Evacuation partielle ou totale de la population / confinement
- Déclenchement du PCS ou en partie
- Mise en place déviation / interdiction circulation en liaison avec la gendarmerie

ALERTE

- Message pompiers / préfecture / radio / TV

CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION

- Rejoindre le bâtiment le plus proche
- Fermer toutes les ouvertures
- Ne pas fumer
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école. L'école s'occupe d'eux (PPMS)
- Arrêter ventilation, chauffage, climatisation
- Rester à l'écoute de la radio
- Ne sortir qu'en fin d'alerte

Commune d'ARGENTEUIL sur Armançon D.I.C.R.I.M	Mise à jour :
PANDEMIE	Page n°4

Le risque Pandémie désigne la propagation soudaine et rapide d'une maladie pouvant **se répandre à grande échelle** en contaminant l'homme.

Il peut avoir **des conséquences graves sur la population** pouvant toucher des millions de personnes quand celles-ci ne sont pas immunisées ou quand la médecine ne dispose d'aucun médicament pour traiter les malades (exemple du COVID 19).

Phase 1	Pas de virus circulant chez l'Homme
Phase 2	Pas de nouveau virus circulant chez l'Homme mais présence d'un virus animal causant un risque substantiel de maladie humaine
Phase 3	Infection humaine par un nouveau virus (mais sans transmission interhumaine ou dans des cas isolés liés à des contacts rapprochés)
Phase 4	Petits groupements de transmission interhumaine limités, mais extension localisée (virus mal adapté aux humains)
Phase 5	Larges groupements, mais transmission interhumaine toujours localisée (le virus s'adapte à l'Homme)
Phase 6	Forte transmission interhumaine dans la population (pandémie)



30 % de la population touchée

ACTION DU MAIRE

- Phase 3/4/5/6 : dans ces phases, le maire agit en sa qualité d'agent de l'Etat. Il est le relais efficace de la puissance publique sur le territoire de la commune.
- *Le maire désigne un correspondant « pandémie grippale » et transmet ses coordonnées au préfet*
- *Utilise la liste des personnes fragiles*

ALERTE

- *Message pompiers / préfecture / radio / TV*

CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION

- Respecter les mesures d'hygiène recommandées (lavage régulier des mains, port du masque dans les lieux publics, distanciation physique, etc...)
- Eviter les contacts avec les personnes malades et /ou les animaux infectés. En cas de contact, s'isoler et se faire tester.
- Se faire vacciner contre le virus pandémique dès lors qu'une campagne de vaccination est spécifiquement organisée.
- En cas de symptômes caractéristiques de la maladie,appelez votre médecin traitant ou le 15.

Commune d'ARGENTEUIL sur Armançon D.I.C.R.I.M

Mise à jour :

RISQUE CANICULE

Page n°5

Le risque canicule survient lorsque les températures journalières (**diurnes et nocturnes**) atteignent durant plusieurs jours, des valeurs nettement supérieures **aux normales saisonnières du département concerné**. Il s'accompagne souvent d'autres phénomènes dangereux : sécheresse et appauvrissement de la ressource en eau, augmentation du risque incendie, pollution atmosphérique, etc.

Ces périodes de canicule ont **des conséquences graves pour les personnes fragilisées** (coup de chaleur, déshydratation, troubles respiratoires,...) pour **les biens et la vie quotidienne** (fissuration des façades des habitations, pollution zone urbanisée,...).

ACTION DU MAIRE

- *organisation de l'accompagnement des personnes fragiles (voir liste tenue à jour en mairie)*
- *organisation d'une permanence en mairie*
- *préparation des endroits frais (église)*
- *si aggravation, déclenchement du PCS ou en partie*

ALERTE

Vert	Situation normale, pas de vigilance particulière
Jaune	Situation légèrement préoccupante, début de vigilance
Orange	Situation très préoccupante, être très vigilant
Rouge	Situation préoccupante à l'extrême, être très vigilant.

- *Le maire est prévenu par le gestionnaire d'alerte de la préfecture (GALA)*
- *Appels téléphoniques, circuit d'alerte*
- *Affichages*
- *Message diffusé par les pompiers*
- *Messages diffusés par les médias (radio et TV)*

CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION

- Passer au moins 3h par jour dans un endroit frais
- Se rafraîchir, se mouiller le corps plusieurs fois par jour
- Boire fréquemment et abondamment même sans soif (ne pas consommer d'alcool)
- Eviter les efforts physiques et les sorties aux heures les plus chaudes
- Donner et prendre des nouvelles de son entourage (voisins, personnes âgées,...)
- Ecouter la radio (récepteurs alimentés par piles si possible)
- Respecter les consignes diffusées par les autorités

Commune d'ARGENTEUIL sur Armançon
D.I.C.R.I.M

EN CAS D'URGENCE

Les moyens d'ALERTE sur ma commune

Pour diffuser une alerte à la population, la municipalité dispose des moyens suivants :

- **APPELS TELEPHONIQUES**
- **PORTE A PORTE**

Où SE REFUGIER en cas d'évacuation ?

En cas d'évacuation, la municipalité vous invite à vous rendre dans le centre d'accueil suivant :

LA SALLE COMMUNALE

LES NUMEROS et liens utiles

MEDIAS - RADIOS	
France BLEU AUXERRE	103.5Mhz
France Info	105.5Mhz
SITES INTERNET	
Météo France	www.meteofrance.fr
Vigicrues	www.vigicrues.gouv.fr
Inforoute	https://www.inforoutefrance.fr
Préfecture	www.yonne.gouv.fr
NUMEROS UTILES	
MAIRIE	03 86 75 07 87
POMPIERS	18 ou 112
SAMU	15
GENDARMERIE	17
PREFECTURE	03.86.72.79.89
CCLTB	03.86.54.86.11
METEO France	08.92.68.02.89
DDCSPP	03.86.72.69.00
CENTRE ANTIPOISON	03.83.32.36.36